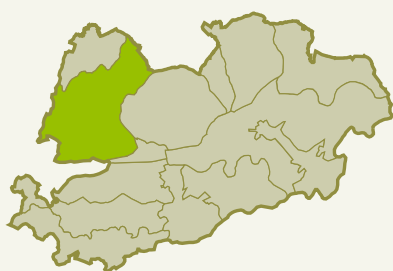




Vallées de Barchon et de Blégny

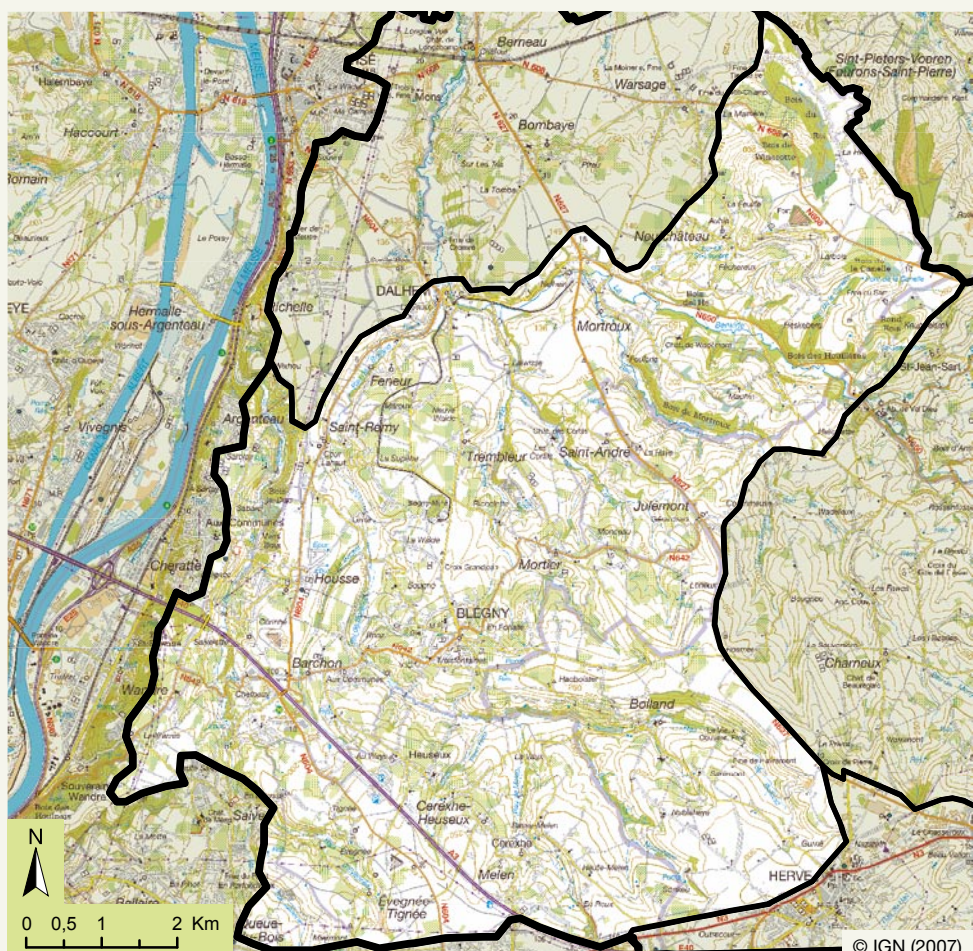


Superficie totale de l'aire (ha)¹	7226
Superficie agricole (ha)	5454
Terres arables (%)	14
Prairies (%)	75
Vergers productifs (%)	11
Superficie boisée (ha)	430
Nombre d'habitants (2003)²	19381

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Dans l'aire des Vallées de Barchon et de Blégny, un important réseau hydrographique modèle un paysage mouvementé et varié d'herbages, de vergers et parfois de champs, densément peuplé, où l'habitat combine dispersion et groupement.

Si les haies ne font qu'esquisser un paysage d'enclos, la présence des vergers est très visible. En effet, du passé récent, il subsiste de nombreux vergers de hautes tiges, qui sont désormais complétés par des vergers de basses tiges dont l'exploitation est plus rentable.

L'attrait du paysage rural et sa proximité avec l'agglomération liégeoise ont conduit à un développement important de l'habitat récent, notamment en extension le long des voiries.



L'aire paysagère des Vallées de Barchon et de Blégny opère la jonction entre l'aire des Terrasses mosanes et le plateau qui les domine. Le RELIEF y est sensible, les rivières ayant entaillé le plateau en le disséquant. Plusieurs vallées asymétriques et interfluves se succèdent. Ainsi, du sud-ouest au nord-est, on rencontre principalement les ruisseaux de Sainte Julienne, de Bolland, de Mortier, de Loneu, d'Asse et enfin la Berwinne. Les versants les plus raides, notamment ceux du ruisseau d'Asse et de la Berwinne, abritent quelques boisements.

Les bandes boisées, arbres taillés en têtards et alignements d'arbres sont très présents dans le paysage, mais ce sont les VERGERS qui constituent la principale singularité de cette aire paysagère au sein de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Éléments culturels autant que paysagers, ils y occupent plus de 8% de la superficie. Une répartition irrégulière des nappes aquifères, favorable aux arbres fruitiers, explique partiellement cette occupation du sol, les conditions climatiques relativement douces intervenant également. Si un grand nombre de vergers, héritage historique, sont composés d'individus âgés et ne sont plus exploités commercialement, d'autres, de basses tiges, ont été plantés plus récemment et alimentent l'industrie ainsi que le commerce de détail.

Bien que les HERBAGES dominent la surface agricole, les LABOURS se rencontrent également, notamment sur les replats les plus étendus, vers le nord-ouest. Ces terrains constituent en fait, sur le plan géomorphologique, des lambeaux de terrasses mosanes, couvertes de limons fertiles comme dans l'aire des Terrasses mosanes, mitoyenne au nord-ouest, mais qui sont ici intensément découpées par les vallons. Les champs, en vastes parcelles, sont présents de longue date et n'ont jamais été enclos. En dehors de ces replats limoneux, quelques nouveaux labours s'imposent depuis peu dans les espaces bocagers de l'aire dont ils déstructurent le parcellaire de petite taille du fait de l'arrachage des haies. Contrairement aux vergers, les haies ne sont plus très

importantes, mais plutôt peu fréquentes et disloquées. Elles accompagnent les espaces herbagers des vallées et des pentes, où les sols sont plus souvent argileux, et sont rares sur les sommets. Dans le nord de l'aire, leur réseau est mieux conservé.

L'habitat ancien est constitué de noyaux villageois et d'implantations dispersées. Cette structure de peuplement provient de l'évolution déjà ancienne d'une structure d'habitat groupé en openfield vers une structure bocagère. A la fin du 20^e siècle, une URBANISATION IMPORTANTE suscitée par la proximité de l'agglomération liégeoise s'est développée le long des principaux axes. Certains noyaux anciens sont désormais reliés par un cordon presque ininterrompu de maisons quatre façades. Cette urbanisation intensive sur une période courte, avec une architecture et un découpage parcellaire dépourvus de spécificité régionale, imprègne le paysage.

La partie sud-ouest de l'aire est traversée par l'autoroute E40. A l'ouest, celle-ci présente une déclivité marquante : on monte nettement sur le plateau ou on descend vers la Meuse et Liège.

Une zone d'activité économique borde l'autoroute côté sud, à hauteur de Barchon. Elle regroupe différents bâtiments industriels de type hangar. Cette zone de quelques hectares est très visible à partir de l'autoroute même. Dans le paysage, elle se signale actuellement par un bâtiment de gabarit élevé.

Les paysages de l'aire conservent la marque de l'exploitation ancienne de la houille : dominant le plateau de cinquante-cinq mètres, le terril du charbonnage de Blégny-Trembleur constitue un repère visible de maints endroits. Enfin, trois anciens forts de ceinture de Liège : Barchon, Evegnée et Aubin-Neufchâteau, sont situés dans l'aire, mais peu perceptibles dans ses paysages. Positionnés sur les points hauts du relief, ils constituent néanmoins des points d'observation privilégiés.



L'aire paysagère présente un relief très vallonné lié à un réseau hydrographique très dense. Les herbages, partiellement enclos de haies, occupent les pentes et les fonds de vallées souvent très humides.



Des champs ouverts s'étendent par contre sur les replats des sommets suffisamment étendus, qui se trouvent surtout au nord-ouest de l'aire et forment, sur le plan géomorphologique, l'extrémité sud des terrasses mosanes. Toujours proches, les vallées qui les isolent se révèlent souvent par les boisements qu'elles abritent sur leurs versants abrupts.

La vallée du ruisseau de Sainte Julienne, qui coule parallèlement à la Meuse dans l'ouest de l'aire paysagère, constitue une entité particulière au sein de celle-ci.

Au nord de l'autoroute, l'encaissement de la vallée est si fort que, depuis le plateau, on ne perçoit que le sommet des boisements du versant.



A proximité de l'autoroute, en liaison directe avec la sortie de Blégny et Barchon, de nombreuses maisons parsèment les crêtes et les versants. Elles s'inscrivent dans une végétation arborée importante qui permet à la vallée de conserver un caractère très verdoyant.

Plus au nord, cette urbanisation laisse davantage de place aux espaces agricoles et naturels. Le fond de vallée accueille quelques prés de fauche et prairies humides, alors que les versants raides sont boisés.

Le vallon abrite également, sur son versant occidental, diverses prairies sèches de grand intérêt biologique.





De tout l'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est dans l'aire paysagère des Vallées de Barchon et de Blégny que les vergers sont les plus abondants. Leur localisation traditionnelle (qui est celle des hautes tiges) évite tant les fonds de vallées trop humides que les replats sommitaux dévolus aux cultures.



Les vergers historiques de hautes tiges arrivés en limite d'âge et coûteux à l'exploitation sont progressivement remplacés par des vergers de basses tiges qui ont un impact paysager sensiblement différent. La petite taille des arbres, la forte densité des plants sur chaque ligne et des lignes dans la parcelle, le désherbage au pied des arbres, l'obstacle aux vues proches, l'absence absolue de bétail... sont autant d'éléments qui différencient ces cultures des vergers traditionnels.



Cette photo montre les alentours de Neufchâteau, au nord de l'aire paysagère. Elle date de 1958, époque à laquelle le déclin des vergers était déjà amorcé. On y voit pourtant à quel point ces derniers étaient alors encore présents dans cette aire paysagère aux conditions pédologiques, climatiques mais aussi économiques (proximité des marchés) adéquates.
Photo : J. de Froimont.



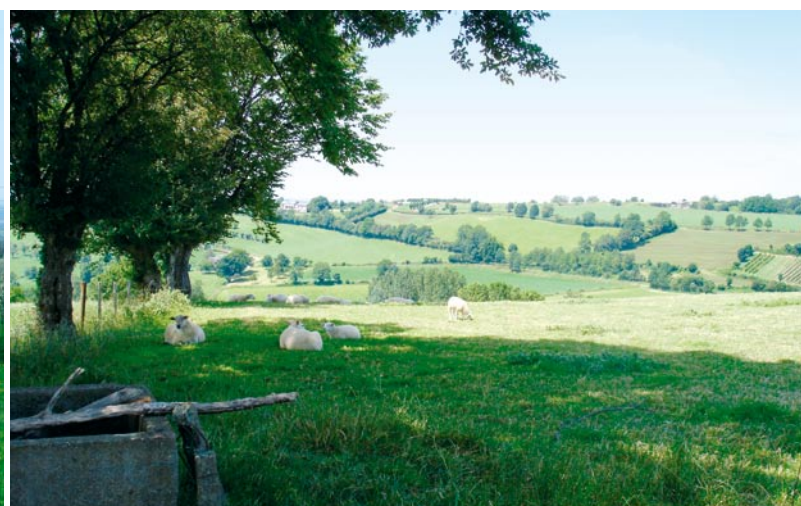
On trouve des fermes isolées ou en marge des villages.



Certaines d'entre elles témoignent encore, à travers la présence d'une grange, de leur fonction céréalière initiale, même si les cultures sont orientées depuis longtemps vers les herbages.



Le cloisonnement du paysage par les haies, même dans les zones herbagères de l'aire, n'est que très partiel. Les contraintes économiques sont telles pour les agriculteurs que le fil de fer remplace souvent la clôture vivante, malgré une circulaire de 2001 qui interdit l'arrachage des haies et des mesures agri-environnementales qui invitent à leur maintien.



Au nord de la Berwinne, les haies sont en général mieux préservées. Les Waides, site classé, constitue le plus bel exemple d'un bocage bien maintenu.



Presque plus que les haies, la dispersion de l'habitat constitue un élément paysager qui témoigne encore aujourd'hui de l'évolution ancienne de l'organisation agricole vers le bocage.

L'aire paysagère abrite une population importante, concentrée dans ses nombreux noyaux d'habitat. Les principaux bourgs de l'aire paysagère sont Dalhem et Blégny. Mais de nombreux villages plus petits ponctuent également ce territoire, comme par exemple Barchon, Bolland, Melen, Cerexhe.



Dalhem



Evegnée-Tignée



Melen



A peu près partout, l'importante urbanisation récente témoigne de l'attrait de cette aire paysagère pour les nouveaux résidents. L'urbanisation s'effectue au sein des cordons définis par le plan de secteur, et génère des écrans bâtis peu profonds mais qui, le long des crêtes, limitent les possibilités de perception des paysages.

A Barchon, une zone urbanisable est localisée à l'arrière du cordon routier, à l'emplacement d'un verger ancien. Différentes zones urbanisables de ce type devraient à l'avenir orienter l'urbanisation au sein de l'aire vers des formes plus compactes que les cordons d'habitat observés ces dernières décennies.



L'église de Barchon, le congélateur de la zone d'activité économique, le terril du Hasard et l'urbanisation de la fin du 20^e siècle sur la route Barchon-Dalhem : une perspective hétéroclite qui mêle des caractéristiques paysagères anciennes à d'autres, plus récentes.



La zone d'activité économique de Barchon n'est actuellement pas très étendue. Aucun écran visuel ne s'interpose entre elle et l'autoroute, ce qui offre un effet « vitrine » aux entreprises et un paysage industriel aux automobilistes. La vue depuis les voiries proches montre divers bâtiments de la zone d'activité économique, juxtaposés au détriment d'une composition paysagère harmonieuse.



Le viaduc de Saivelette donne la mesure du versant que l'autoroute, venant de la vallée de la Meuse, doit franchir afin de rejoindre le plateau. L'entaille nécessitée pour son passage a créé une ouverture visuelle intéressante vers la vallée mosane.



Le charbonnage de Blégny-Trembleur, dernier à avoir été fermé en province de Liège (1980), se signale dans le paysage par son terril, couvert de végétation, qui constitue un point de repère pour presque toute l'aire paysagère. Et cela bien que le terril ait été raboté de quarante mètres ! Selon certains points de vue, les tours d'exploitation peuvent aussi être observées. Le terril est accessible et offre une vue panoramique sur toute l'aire et même au-delà.



Les forts de Barchon, Evegnée et Aubin-Neufchâteau défendent naguère la ville de Liège. Faisant corps avec le terrain, ils sont très discrets dans le paysage, trahis souvent par une tour d'air.

Mais à l'inverse, comme leurs emplacements ont été choisis en fonction de leurs qualités stratégiques pour l'observation, ils offrent des points de vue intéressants aux vues larges et profondes, comme ici depuis les abords du fort d'Aubin.



Enjeux

- L'aire des Vallées de Barchon et de Blégnny se caractérise par une forte pression résidentielle. Les disponibilités foncières en zone urbanisable permettent encore le développement des cordons d'habitat existants le long de nombreuses voiries, notamment sur les crêtes. Ces développements altèrent le caractère rural du paysage et sa perception depuis les routes.
- La présence de nombreux vergers est particulièrement caractéristique du paysage de l'aire. Bien que la situation soit sans comparaison avec l'âge d'or des vergers au début du siècle dernier, les vergers de hautes tiges constituent toujours un élément identitaire puissant au niveau de l'ensemble paysager. Ces vergers ne sont désormais plus rentables. Leur maintien est dès lors difficile.
- La structure bocagère s'étendant sur les pentes et dans les fonds de vallées est affaiblie par l'altération du réseau des haies. L'identité du paysage s'en trouve déforcée.

Objectifs paysagers

1. Maintenir les composantes typiques de la structure bocagère locale, en premier lieu les vergers de hautes tiges et ensuite le réseau des haies.	GESTION
2. Orienter les nouveaux développements vers des zones déjà urbanisées en vue de freiner l'extension de l'urbanisation linéaire, en particulier sur les crêtes.	GESTION
3. Veiller au maintien et au renforcement des bandes boisées en bordure d'habitat.	GESTION
4. Renforcer l'accessibilité aux fonds de vallées particulièrement attractifs.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Maîtriser l'urbanisation linéaire des zones d'habitat le long des voiries de liaison entre les villages, en veillant à préserver des zones de respiration et des ouvertures visuelles vers l'espace agricole, surtout depuis les crêtes ; privilégier la mise en œuvre de zones urbanisables compactes, à proximité de Barchon par exemple, plutôt que d'admettre la constitution de cordons bâtis ininterrompus.
- Etablir une stratégie de gestion à long terme pour quelques vergers de hautes tiges, si possible en différents endroits de l'aire, avec une densité suffisante pour jouer un rôle significatif dans le paysage ; impliquer un maximum d'acteurs dans cette stratégie, sans se limiter aux seuls agriculteurs.
- Etablir des contrats ou partenariats avec les agriculteurs pour l'entretien et le renforcement du réseau des haies sur les versants et dans les fonds de vallées ; inscrire les éléments les plus intéressants de la végétation sur la liste des arbres et haies remarquables. En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes existantes à la plantation de haies, proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies, qui soit accessible à tous.
- Sensibiliser les résidents, anciens et nouveaux, à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies feuillues en bordure des parcelles bâties.